

Calendrier de collecte

La collecte des ordures ménagères (OM)

Cette dernière est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des écarts. Par contre, au niveau du centre-ville d'Aubagne la collecte est réalisée tous les jours.

La collecte des encombrants

Outre la collecte des encombrants sur rendez-vous, la collectivité réalise la collecte des encombrants sauvages. Nous avons ainsi quatre équipes qui ramassent les encombrants (tous les jours en hyper centre d'Aubagne, et une à deux fois par semaine dans les autres communes). Depuis janvier 2012, la plateforme de réponses téléphoniques auprès des usagers est passée en Régie. Son objectif, la prise de rendez-vous pour les encombrants et les réponses téléphoniques auprès des usagers. En 2014 nous avons répondu à 8451 appels téléphoniques.

Le remplacement des conteneurs cassés et la mise en place de nouveaux bacs

Afin d'assurer un maintien du parc de conteneurs sur l'Agglo, une personne à temps plein assure le renouvellement du parc. En 2014 nous avons livré 1500 conteneurs.

La mise en place de conteneurs enterrés en partenariat avec les communes

Dans un souci d'hygiène et de propreté l'Agglo travaille avec les communes pour la mise en place de conteneurs enterrés. Actuellement la collectivité possède 71 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, 142 colonnes pour les recyclables secs. Le budget relatif à ces dépenses en 2014 est de 300 000€ TTC.

Le lavage des conteneurs OM

La collectivité assure, trois fois par an, une campagne de lavage des conteneurs de 750 litres et des bornes des conteneurs enterrés par le biais d'un prestataire privé (actuellement Plastic Omnium). L'objectif, à terme, est d'aménager un vieux véhicule de l'Agglo pour réaliser cette prestation en régie afin d'effectuer cette prestation plus régulièrement dans l'année.

La collecte des déchets ultimes des entreprises

Le Territoire se doit, d'après l'article L 2333 78 du code général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers. Toute nouvelle entreprise sur le territoire doit prendre contact avec le service déchets du conseil de Territoire.



Pour connaître les modalités de mise en place de cette redevance : 0 800 94 94 08